**Notice d’utilisation du catalogue Cerbère®**

**Dans le but de simplifier et d’alléger la saisie des offres de prix, le catalogue des besoins est proposé au format Cerbère® (fichier CMP) et joint au présent DCE.**

**Vous devrez prendre connaissance des principes techniques et méthodologiques exprimés ci-dessous qui vous permettront de répondre au catalogue CMP par une offre électronique.**

1. **Principes techniques**

* Le catalogue Cerbère® répond au **format CMP compatible PC uniquement.** Pour le lire et générer une offre de prix (sous format .cry), il faut :

- soit utiliser le logiciel **Eurydice**

- soit utiliser gratuitement la plateforme « HéliosWeb » en se connectant sur <https://www.heliosweb.eu>

* Toute tentative d’ouverture par des outils tels que Notepad ou Excel peut endommager le fichier.
* Dans les 2 cas, il doit être **enregistré sur le poste de travail** avant toute utilisation et de préférence dans un dossier portant le nom du client.
* Les fournisseurs équipés d**’Eurydice** disposent d’une icône « Épicure » permettant la lecture du catalogue, la génération automatique du dossier et la préparation de l’offre de prix.
* Les autres fournisseurs doivent utiliser gratuitement la plateforme « HéliosWeb » en se connectant sur <https://www.heliosweb.eu>
* Les offres constituées par Eurydice ou HéliosWeb (sous forme de fichiers cryptés **format CRY**), sont à retourner sous forme électronique avec les autres pièces du marché.

1. **Principes méthodologiques**

* Les **N° de lots et sous lots doivent être respectés** (ne pas modifier les N°, ni ajouter des N°).
* Les **variantes** ne doivent pas être saisies comme des lots ou des sous lots complémentaires mais bien en variantes de la proposition de base.
* Les quantités des variantes ne doivent pas être nulles.
* Les prix des variantes ne doivent pas être nuls.
* **1 catalogue (1 fichier CMP) doit donner lieu à 1 offre (1 fichier CRY).**
* Les références de vos produits doivent figurer dans la zone référence.
* La zone produit ou spécialité doit contenir le nom ou la référence du produit si celle-ci ne contient pas dans la zone référence.
* Les zones « descriptifs » et « observation » permettent de compléter la spécialité.
* Des documents techniques annexes peuvent être joints à l’offre sous forme de fichiers Word ou Excel.